



**Edition spéciale**

## Le mot du maire

*Sous réserve de nouvelles directives de l'Etat*

### Maintien de cette Lettre pour Juin

**Confinement et consignes de base à appliquer**

**Fabrication de masques Romillois par des couturières**



**Masques et équipements de sécurité pour la commune et les Romillois**



**Ouverture de la Mairie depuis le 11 Mai**



**Ouverture des écoles de Romilly aux enfants des personnels prioritaires**



**Le collège et le périscolaire**

**Ouverture de la bibliothèque**



**Contact avec les entreprises : financements croisés.**

**Services de nouveau en fonctionnement**



*pour notre environnement*



LA POSTE

**Entreprises et commerces : REPRISE D'ACTIVITE.**



**Travaux d'assainissement rue Blingue**

**Travaux divers dans la commune**

**Vie communale**

J  
U  
I  
N

2

0

2

0



# *Le mot du maire*

## *(juin 2020) - rédigé le 20 mai*

Sous réserve de nouvelles directives de l'Etat

### ⇒ **Confinement et Consignes de base à appliquer**

Pendant toute la période de confinement, vous avez été tous très respectueux des consignes. Je tenais à vous en féliciter. Avec les ASVP et les gendarmes, de la prévention a été faite et la ville de Romilly et ses habitants ont été bien préservés.

Continuez à respecter les **consignes de base** :

- se laver très régulièrement les mains ou utiliser un produit hydro alcoolique ;
- tousser ou éternuer dans votre coude ;
- ne pas vous embrasser ou serrer la main ;
- utiliser un mouchoir à usage unique.

Dans tous les cas, il faut éviter tout **rassemblement**, la distance d'1 m entre chaque personne doit être respectée.

### ⇒ **Fabrication de masques Romillois par des couturières**

Face à la pénurie lors du mois d'Avril, plusieurs Romilloises se sont mises à la **fabrication de masques** à l'initiative de Madame Rosa MAUFROID :

Béatrice LESEILLE, Corinne DUMONT, Patricia CARDOSO, Valérie THOZE, Mélinda DOURVILLE, Aline RAULT, Marie-Claude JULLIEN, Nicole CHANSON, Mylena LEBRANCHU, Lucille DUCASSE et Valérie DELABRIERE. Elles réalisent des masques en tissu qu'il suffit de refaire bouillir à 60 ° pour les réutiliser.

Elles ont équipé les Restaurants du Cœur, les résidents de la Potière et ont poursuivi pour les habitants de la commune.

Des distributions ont été faites devant le CARRE le jeudi 7 mai et le samedi 9 mai de 9h à 12h. Il suffisait d'avoir un justificatif de domicile. Mes félicitations à toute l'équipe !

### ⇒ **Masques et équipements de sécurité pour la commune et les Romillois**

Dès le début de l'annonce de la propagation du virus, avant le confinement, nous avons commandé des **masques**, des **gants** et du **gel hydro-alcoolique**. Nous prévoyons tous les besoins futurs.

Pour les masques, nous en avons commandé dans différents endroits. Il existe deux sortes de masques, les chirurgicaux qui ne servent que pendant 4 h et les masques tissus lavables chaque jour à 60 °.

La Région nous en a fourni pour nos services communaux.

La CDCLA a commandé des **masques** pour chaque habitant. Nous en ferons une distribution début juin avec des agents de la CDCLA, de la commune et des élus.

Le Département doit en fournir un à chaque Eurois. Les communes les plus petites seront servies en premier. Nous devrions recevoir ces **masques** fin juin. Nous essaierons d'en livrer nous-même deux par logement dans Romilly.

Cela nous fera en tout **3 distributions de masques** dans la commune de Romilly.

### ⇒ **Ouverture de la Mairie depuis le 11 mai**

Depuis le lundi 11 mai, la **mairie est ouverte au public**. Nous sommes disponibles aux horaires habituels et par téléphone au 02.32.48.73.00.

Une organisation est nécessaire à l'accueil pour le public et nos agents. Nous avons créé un système d'entrée et de sortie ainsi que le respect des distances.

Les **mariages**, en tous cas, dans leur forme habituelle, ont été décalés d'un an.

## ⇒ Ouverture des écoles de Romilly aux enfants des personnels prioritaires

Après avoir étudié avec l'équipe éducatrice toutes les solutions pour scolariser le 12 Mai les 81 élèves des parents volontaires de GS, CP et CM2,

Au vu de la complexité et des contraintes imposées par le protocole sanitaire reçu le Dimanche 3 Mai 2020, nous ne pouvons pas accueillir les 81 élèves en même temps (il faut des groupes de 10 ou 11 élèves maximum, 4 m<sup>2</sup> par enfants), il ne faudrait les prendre que 2 jours sur 4, ou que les matinées.

La sécurité et la santé des enfants sont nos principales préoccupations. Nous ne pouvons nous satisfaire de demi-mesures.

Nous avons décidé d'**ouvrir les écoles de Romilly sur Andelle** aux horaires habituels **seulement pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise** :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics / privés,
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux,
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville,
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie,
- Les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance,
- Les personnels participant aux forces de sécurité intérieure,
- Les personnels de l'administration pénitentiaire,
- Les personnels de l'Education Nationale,
- Les personnels des crèches.

Nous formons notre personnel communal à une **désinfection régulière** des locaux et de tout notre mobilier.

La **restauration** est servie au restaurant scolaire en plusieurs services avec les normes sanitaires de distanciation nécessaires.

## ⇒ Le collège et le périscolaire

Au **collège**, la reprise des cours pour une partie des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> a eu lieu le lundi 18 mai. Pour les autres élèves, la décision sera prise début juin.

Pour les **lycées**, nous n'avons pas d'information. Il faut attendre les consignes gouvernementales. Les **transports scolaires** s'adapteront aux situations avec des règles strictes.

Un **grand bravo** à nos **enseignants** qui s'investissent énormément avec cette situation, ils ont en plus l'enseignement à distance à assurer.

La **crèche de Romilly** est ouverte depuis le 11 mai.

La **MJC Aler** avec la garderie du matin et du soir s'aligne sur le fonctionnement des écoles.

## ⇒ Ouverture de la Bibliothèque

Depuis le lundi 11 mai, la **bibliothèque-médiathèque** est ouverte dans le cadre d'un protocole sanitaire précis. On ne peut plus lire sur place. Vous pourrez uniquement faire des échanges de livres.

L'ouverture est organisée les mercredis et vendredis de 14h à 18h30.

## ⇒ Contact avec les entreprises

Des **financements croisés** entre la Communauté de Communes et la Région seront mises en place pour aider nos **entreprises**. Nous essaierons de faire le lien au niveau de la commune.

## ⇒ Services de nouveau en fonctionnement

Le SYGOM poursuit les **ramassages des ordures ménagères** le lundi et jeudi. Le tri sélectif est de nouveau opérationnel.

La **déchetterie de Romilly** est ouverte tous les jours pour tous les déchets habituels (sauf les meubles).

Le service de **distribution du courrier** de la Poste, malgré le nombre de facteurs qui diminue, est maintenu pratiquement toute la semaine. Le **distributeur de billets** est réapprovisionné. La **Poste** est ouverte le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8h45 à 12h15.

## ⇒ Entreprises et commerces

Tous les **commerces** sont de nouveau en activité et font respecter les consignes.

Nos commerces alimentaires (boulangers, charcutiers, Intermarché, les maraichers) continuent de fonctionner. Seules les activités du bar MARIGNY et du BISTROMILLY sont dépendantes de la décision du gouvernement. N'oubliez pas d'aller chez eux pour la presse, le tabac, les jeux et la restauration à emporter.

Depuis le 11 mai, les salons de coiffure, le fleuriste et Sakapus ont réouvert leurs portes.

Pour les garages et le contrôle technique, certains ont continué de travailler et d'autres reprennent le travail.

Les **marchés** sont en fonctionnement (poissonniers, primeur, pizzaïolo...).

De **nombreuses entreprises** reprennent le travail depuis le 11 mai. Certaines avaient déjà commencé avant.

## ⇒ Conséquences du Coronavirus : suspension des manifestations en Juin et Juillet

Les **locations de salles** sont annulées jusque fin juillet. Il y a donc une suspension de toutes les manifestations.

## ⇒ Travaux d'assainissement rue Blingue

Les **travaux d'assainissement des eaux usées** dans la rue Blingue ont repris depuis le lundi 4 mai.

## ⇒ Travaux divers dans la commune

Les **arbres** ont été élagués par nos services techniques sur un roulement de deux années. Les grands arbres ont été taillés par une entreprise spécialisée.

En fin février, la tempête nous a provoqué **plusieurs dégradations** (arbres tombés, mobiliers endommagés, signalétiques dégradées). Nos services techniques sont intervenus avec efficacité mais cela a demandé beaucoup de travail.

A la Potière, il fallait réaliser des **coffrages** pour recouvrir toutes les canalisations de chacun des appartements. Cela a été un gros travail pour notre menuisier.

Nous avons un **paratonnerre** installé sur le toit de l'église. Il est contrôlé tous les ans par une entreprise spécialisée.

Nous avons de nouveau l'ensemble de notre personnel et nous avons pu refaire les **tontes** dans les endroits utilisés de la commune.

## ⇒ Vie communale

Le vendredi 8 mai, nous avons commémoré l'**armistice de la deuxième guerre mondiale** au Monument aux Morts. La Préfecture nous avait autorisés sous la condition de ne pas dépasser plus de 5 personnes. Nous étions quelques élus et la présidente de l'**U.N.C. Anciens Combattants**.

Le mercredi 20 mai, nous avons proposé à nos **résidents de la Potière** un concert musical avec Mr Jean-Luc PETIT dans le Parc. Nous avons pris toutes les mesures de distanciation nécessaires auprès des participants.

Le dimanche 14 juin, nous tenons à maintenir notre **9<sup>ème</sup> Fête des Mères**. Il ne nous est pas possible d'accueillir des mamans avec leurs familles à la mairie. Nous avons innové en sélectionnant le quartier du Grand Parc. Nous enverrons aux mamans qui le souhaitent un bouquet de fleurs confectionné par notre fleuriste.

Le lundi 8 juin, nous commémorerons **la fin de la guerre d'Indochine** de 1954 avec un effectif limité.

*Bon mois de Juin...*

**Le maire, Jean-Luc ROMET**

**Permanences de Monsieur le Maire : Samedi 6 Juin et Samedi 20 Juin de 11 h à 12h00**

# Informations diverses

## Mairie ouverte Depuis le 11 Mai Avec respect du protocole

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h  
et de 13h30 - 17h00

☎ 02 32 48 73 00

Mail : [mairie@romilly-sur-andelle.fr](mailto:mairie@romilly-sur-andelle.fr)

Site internet : [www.romilly-sur-andelle.fr](http://www.romilly-sur-andelle.fr)



A.S.V.P. ☎ 07 57 42 78 63 ou 06 81 68 51 87

Aux horaires de la Mairie.

Gendarmerie 17



## LA POSTE

est ouverte le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8h45 à 12h15.

La distribution se fait sur 4 jours.

La levée du courrier est maintenue.

Le distributeur est approvisionné.

VEOLIA EAU ☎ 09 69 39 56 34

Toutes les démarches sans se déplacer

7j / 7 24h/24

Lieu d'accueil pour les clients :

ZAC Eco Seine à Bouafles

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

[www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr)

## GAZ

N° d'urgence sécurité 0800 47 33 33

Pour raccordement au gaz 0810 224 000

Si contrat avec GDF Suez Dolce Vita

09 69 324 324 (appel non surtaxé)

ou [www.gdfsuez-dolcevita.fr](http://www.gdfsuez-dolcevita.fr)

E.D.F. (24h/24 - 7j/7) ☎ 09 726 750 27

## COMMERCES OUVERTS (Hors médical)

Bistromilly le soir, vente à emporter ☎ 02 32 49 58 60

Tabac, presse ☎ 02 32 48 16 07

Charcuterie - boucherie ☎ 02 32 49 76 43

Boulangerie - pâtisserie ☎ 02 76 10 10 98

Intermarché ☎ 02 32 48 07 07

Légumes FABERT, 943 rue de la Libération

Maraîcher, La Ferme des Deux Amants ☎ 06 72 20 43 24

La Croix Rouge ouvre ses portes dès le 2 Juin.

# Vie Communale

## Protocole des règles sanitaires pour l'ouverture progressive de la Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert Romilly sur Andelle

**Ouverture partielle les MERCREDIS et VENDREDIS de 14h00 à 18h30**

- 1/ **Accès limité à 3 personnes à l'intérieur** de la Médiathèque.  
Accès autorisé aux enfants à partir de 11 ans.  
Pour les plus jeunes, le choix des livres sera assuré par les parents.
- 2/ Obligation de respecter les distances, les sens de circulation et le protocole mis en place.
- 3/ **Port du masque obligatoire**  
**Désinfection des mains obligatoire avec le gel hydroalcoolique** (mis à disposition à l'intérieur avant l'espace choix)
- 4/ Un circuit différencié est mis en place entre les lecteurs entrants et sortants.
- 5/ Une table spécifique pour déposer les retours sera mise à disposition à l'entrée de la bibliothèque.
- 6/ Tous les retours de livres seront mis en confinement pendant 10 jours avant intégration en rayonnage.
- 7/ **Il sera possible d'emprunter :**  
2 livres pour les adultes - 4 livres pour les enfants

Lors de votre choix, merci de limiter la manipulation des livres SVP.  
Tous les ouvrages consultés devront être mis en confinement pendant 10 jours avant intégration en rayonnage.  
2 tables seront mises à votre disposition pour y déposer les ouvrages manipulés lors de votre choix.

### **Accès aux postes informatiques :**

Un seul poste informatique sera mis à disposition du public.  
Ressources Internet, bureautique.... **Pas de jeux sur internet.**  
Le matériel informatique sera nettoyé après chaque utilisation par un agent de la mairie.

**Pour la sortie des livres**, merci de présenter les livres côté code barre pour en faciliter l'enregistrement sans manipulation.

Nous vous remercions pour votre compréhension.





# Vie Associative



## Information accueil des enfants cet été à la MJC A.L.E.R

Chers parents,

Dans ce contexte si particulier, les membres du bureau de la MJC ont défini les modalités d'accueil des enfants au centre de loisirs durant la période estivale.

**Nous serons ouverts du 06 juillet au 31 juillet et du 25 août au 31 août (fermeture le lundi 24 août pour réunion de reprise)**

Nous devons continuer de prendre en compte les règles de distanciation, les mesures barrières. Aussi, il est possible que nous ne soyons pas en mesure d'accueillir tous les enfants comme cela était le cas les années précédentes, nous nous en excusons à l'avance.

**Nous maintiendrons la priorité pour les personnels soignants et réquisitionnés.**

Il a été décidé, au regard de nos possibilités d'accueil d'organiser les inscriptions en deux phases :

- Du 25 mai au 05 juin : Inscription **par téléphone au 02 32 48 04 09 de 9h00 à 12h00 ou par mail à [secretariat.mjcaler@gmail.com](mailto:secretariat.mjcaler@gmail.com)** ( pas d'accueil physique au bureau) et **uniquement pour le personnel réquisitionné à savoir :**

- Le personnel travaillant en établissements de santé publics/privés
- Le personnel travaillant en établissements médico-sociaux
- Les professionnels de santé
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie
- Les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance
- Les personnels participant aux forces de sécurité intérieure
- Les personnels de l'administration pénitentiaire
- Les personnels de la MJC A.L.E.R
- Les personnels des crèches

Les familles devront fournir un justificatif de leur employeur et venir le déposer dans la boîte aux lettres de la MJC pour valider l'inscription.

**A compter du 08 juin jusqu'au 19 juin et dans la limite des places encore disponibles: Inscription par téléphone au 02 32 48 04 09 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou par mail à [secretariat.mjcaler@gmail.com](mailto:secretariat.mjcaler@gmail.com) ( pas d'accueil physique au bureau) uniquement pour les parents qui exercent une activité professionnelle ou parent isolé qui travaille.**

**La MJC ne prendra pas les enfants sur liste d'attente avant cette deuxième phase d'inscription pour les parents qui travaillent.**

Pour pouvoir participer aux activités proposées par les animateurs, les enfants doivent être âgés entre 3 ans et 11 ans, enregistrement à jour (fiche sanitaire et administrative).

Les enfants seront répartis par tranche d'âges :

Les tous petits : 3 et 4 ans, seront accueillis à la Ribambelle

Les autres enfants seront répartis dans les salles de la Marelle.

Notre équipe sera prête pour accueillir vos enfants de 8h00 à 18h30.

Les animateurs proposeront des activités en structure et à l'extérieur. Ils devront faire preuve d'imagination pour maintenir la distanciation autant que possible et tenir les mesures barrières.

Nous regrettons de ne pas pouvoir maintenir les sorties en car, les séjours de vacances, les veillées familles, le spectacle de fin de session...Tous ces moments festifs sont malheureusement annulés cette année.

Forcément, nous amorçons cette période avec beaucoup de prudence.

L'ambiance sera moins conviviale mais nous souhaitons pouvoir maintenir un lieu d'accueil pour les enfants prioritaires.

Nous espérons pouvoir répondre favorablement aux demandes des familles et espérons ne pas avoir à refuser des inscriptions faute de place.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Chers adhérents, adhérentes

Comment allez-vous ?

Nous espérons que vous êtes tous en bonne santé. Ces deux mois ont été longs pour chacun de nous.

Les jardins sont resplendissants, les maisons rangées, les albums photos classés, etc...

Depuis le déconfinement du 11 Mai, nous pouvons sortir sans attestation ce qui est une petite liberté, cependant, comme vous avez pu l'entendre par les médias, il faut être prudent.

Concernant les randonnées, il n'est pas interdit de marcher mais seulement par groupe de 10 personnes maximum et espacé de 5 m entre chaque personne ce qui est une recommandation du Ministre du sport.

Vous comprenez qu'il n'est pas possible de faire respecter ces consignes lorsque nous randonnons.

Je ne parle pas du covoiturage et de la pause-café.

C'est pour cela que **l'association suspend l'activité randonnée jusqu'à fin Août.**

**Les sorties Fraich'Eure** qui étaient organisées en juin et juillet sont également **annulées.**

Pour le photo Club, vous comprenez que ce sont les mêmes consignes, donc impossible de se réunir dans la salle du Marais dans ces conditions.

**L'association suspend l'activité photo Club jusqu'à fin Août également.**

Chaque année, nous nous réunissions pour un repas convivial de fin de saison en Juin, cela ne sera pas possible également avec beaucoup de regrets.

Concernant les expositions (peinture et photos), le Conseil d'Administration se consultera prochainement et nous vous tiendrons informés.

Prenez soin de vous.

Cordialement

Guy DUPUIS président de l'association

# Informations diverses

## DECLARATION DE DEPLACEMENT EN DEHORS DE SON DEPARTEMENT ET A PLUS DE 100 KM DE SA RESIDENCE<sup>1</sup>

En application des mesures générales prises pour faire face  
à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

La résidence peut correspondre à la résidence principale ou à une résidence habituelle (*résidence secondaire, résidence d'un célibataire géographique...*). Un **justificatif de domicile**<sup>2</sup> de moins d'un an doit être présenté en même temps que cette déclaration en cas de contrôle, **ainsi que tout document justifiant le motif du déplacement** correspondant à l'un des cas listés ci-dessous. Ces documents pourront également être présentés sur demande des entreprises de transport.

### PERSONNE CONCERNEE

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse du lieu de la résidence : .....

Je me rends le ...../...../ 2020 (s'il s'agit d'un déplacement professionnel récurrent<sup>3</sup>, cocher ici )  
dans la commune de<sup>4</sup> : ..... N° du département : .....  
pour l'un des motifs suivants : (*cocher la case correspondante*)

- Trajets entre le lieu de résidence et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle, et déplacements professionnels qui ne peuvent pas être différés (*cas n°1*).
- Trajets entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire effectué par une personne qui y est scolarisée ou en accompagnement d'une personne scolarisée et trajets nécessaires pour se rendre à des examens ou des concours (*cas n°2*).
- Déplacements pour consultation de santé et soins spécialisés ne pouvant être assurés à distance ou à proximité du domicile (*cas n°3*).
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables et pour la garde d'enfants (*cas n°4*).
- Déplacements résultant d'une obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie nationales ou à tout autre service ou professionnel, imposée par l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire (*cas n°5*).
- Déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire (*cas n°6*).
- Déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise (*cas n°7*).

Fait à : ..... le : ...../...../ 2020

Signature :

<sup>1</sup> La déclaration est exigée lorsque le déplacement conduit à la fois à sortir d'un périmètre défini par un cercle d'un rayon de 100 km autour du lieu de résidence (la distance de 100 km est donc calculée « à vol d'oiseau ») et à sortir du département. A contrario, un déplacement de plus de 100 km effectué au sein de son département de résidence ne nécessite pas de se munir de cette déclaration.

<sup>2</sup> Le justificatif de domicile doit comporter le nom et le prénom et être daté de moins d'un an. Sont **notamment** admis : les factures de téléphone, d'électricité, de gaz ou d'eau, les quittances de loyer, les avis d'imposition ou de taxe d'habitation, l'attestation d'assurance du logement ou du véhicule, la carte grise du véhicule ou un relevé Caf mentionnant les aides liées au logement.

<sup>3</sup> Si les déplacements professionnels (*cas n°1*) sont récurrents il n'est pas nécessaire de remplir cette déclaration quotidiennement.

<sup>4</sup> Pour les déplacements professionnels qui ne peuvent pas être différés, il est possible d'indiquer « déplacement itinérant » à la place de la commune de destination s'ils concernent plusieurs communes, à condition de pouvoir le justifier en cas de contrôle.

## Impulsion Relance Normandie

La Communauté de communes Lyons Andelle s'engage aux côtés de la Région Normandie dans le dispositif « Impulsion Relance Normandie » pour soutenir financièrement les entreprises de son territoire touchées par la crise sanitaire du COVID-19.

Ce fonds est financé par la Communauté de communes Lyons Andelle à hauteur de 93 000 € et par la Région Normandie à hauteur de 62 000 €.

Ce dispositif « Impulsion Relance Normandie » s'adresse aux très petites entreprises (TPE), commerçants, artisans et indépendants.

Seront concernées les entreprises :

- non éligibles au Fonds National de Solidarité et au soutien du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants ;
- sans critères d'ancienneté (sont incluses les entreprises créées depuis moins d'un an) ;
- qui ont perdu au moins 30% de leur CA en avril 2020 par rapport à avril 2019.

A partir du 18 mai prochain et jusqu'au 30 juin 2020, les entreprises concernées du territoire Lyons Andelle pourront prétendre à un soutien financier de :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié ;
- 1 500 € pour les entreprises ayant 1 ou 2 salariés.

Dès cette date, vous pourrez faire votre demande de subvention pour bénéficier de ce fonds « Impulsion Relance Normandie » sur le site de l'AD Normandie, Agence de Développement pour la Normandie : [www.adnormandie.fr](http://www.adnormandie.fr)

**Pour plus de renseignements, contactez l'Agence de Développement Normandie :**  
**02 35 52 22 00 - [covid19-eco@adnormandie.fr](mailto:covid19-eco@adnormandie.fr)**

# Informations Santé

**Maison Médicale Henri DUNANT** - près d'Intermarché, 1868 A rue de la Libération ☎ 02-32-49-77-29

Horaires habituels du Secrétariat de la Maison Médicale : Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, le Samedi de 9h à 12h. La Maison Médicale regroupe Médecins, pédicure, infirmières, diététicienne, psychologue. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat pendant les heures d'ouverture.

Madame Leyla LAVIGNE-NEGRE, psychomotricienne le lundi et le vendredi ☎ 07 71 82 58 47.

**Nouveau numéro national gratuit** pour joindre un médecin généraliste en NORMANDIE, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux : **116 117** (tous les soirs après 20 h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés). **En cas d'urgence vitale, le 15** reste le numéro à composer.

## Services de garde

**En dehors des horaires d'ouverture de la Maison Médicale**, si vous avez besoin d'un médecin pour consultation ou avis médical, faire le **116 117** (voir ci-dessus). En cas d'urgence, faites le **15**.

**Infirmières Week-end et jours fériés** ☎ 02-32-49-23-25 (garde uniquement)

**Dentiste Dimanches et jours fériés (pas le samedi) de 9 h à 13 h** ☎ 02-32-31-60-41 (garde uniquement)

**Pharmacie de garde :** composer le 32 37 (messagerie vocale)

## Seringues usagées

La pharmacie de Romilly sur Andelle récupère et échange les boîtes de seringues usagées

Gratuitement ☎ 02 32 49 76 64



**TAXIS**

MANU ☎ 06 07 77 13 69 / FOSSE ☎ 06 81 25 07 13

Taxi et transport de malades assis

### Cabinet dentaire

**Dr PAVALUTA**

858 Rue Blingue - Romilly sur Andelle

☎ 02 32 49 92 07

### PHARMACIE Mr et Mme PUYHAUBERT

834 Rue Blingue ☎ 02 32 49 76 64

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi : 9 h -12h30 et 14h30 - 20h00

le samedi : 9h - 12h30 et 14h30 - 18h30

### Clinique vétérinaire de l'Andelle

**Dr HERICHER / Dr FEHRENBACH / Dr BERTRAND  
et Dr NAUDIN**

300 Rue de la Libération à Romilly sur Andelle

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

le samedi de 9h00 à 13h00 et de 14h à 16h00

☎ 02 32 49 20 97 [veterinaireandelle.com](http://veterinaireandelle.com)

En dehors des horaires d'ouverture, les informations concernant la permanence de soins sont disponibles sur appel téléphonique.

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>S.A.M.U.</b>   | <b>15</b>             |
| <b>Gendarmerie</b>  | <b>17</b>             |
| <b>Pompiers</b>   | <b>18</b>             |
| <b>Appel d'urgence</b>  | <b>112</b>            |
| <b>Centre anti poison</b>   | <b>0800 59 59 59</b>  |
| <b>Réseau bronchiolite Haut-Normand</b>                                 | <b>02 35 71 70 82</b> |
| <b>Appel d'urgence personnes sourdes<br/>ou malentendantes</b>          | <b>114</b>            |
| <b>Appel d'urgence sociale</b>  | <b>115</b>            |
| <b>Allo Enfance maltraitée</b>  | <b>119</b>            |
| <b>Halte au harcèlement à l'école</b>                                   | <b>3020</b>           |
| <b>Suicide écoute</b>   | <b>01 45 39 40 00</b> |
| <b><a href="http://www.suicide-ecoute.fr">www.suicide-ecoute.fr</a></b> |                       |

**Le Défenseur des Droits** 09 69 39 00 00

**[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)**

**CIDFF (droit des familles)** 02 32 33 44 56

**Victimes ou témoins de violences** 3919

La Lettre de Romilly est réalisée par la commission « Communication et Information » et le service administratif.

Elle est distribuée par deux agents communaux.

Courriel : [mairie@romilly-sur-andelle.fr](mailto:mairie@romilly-sur-andelle.fr) ☎ 02-32-48-73-00 fax : 02-32-49-28-00

Cette lettre est téléchargeable sur le site de Romilly : [www.romilly-sur-andelle.fr](http://www.romilly-sur-andelle.fr)

